



## Charte du Rallye citoyen « Si T Sannoisien » Edition 2023

### Article 1 : Objet

Dans le cadre de son action en faveur de la jeunesse, la Ville de Sannois propose un événement dédié aux jeunes âgés de 11 (10 ans si collégien) à 15 ans sous la forme d'un Rallye citoyen et sportif.

### Article 2 : Date, lieu et horaires de l'événement

Le Rallye citoyen se déroulera le mercredi 7 juin 2023 de 9h30 à 18h30. Les candidats inscrits devront se présenter à partir de 9h15 au village implanté aux abords du Gymnase GAMBETTA, Rue des Aulnaies, Sannois.

La Ville se réserve le droit de modifier, d'interrompre, de supprimer ou de différer l'action, à tout moment et sans préavis, si elle estime que les circonstances l'exigent. Cette décision ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation visant à engager sa responsabilité.

### Article 3 : Modalités de participation

Il s'adresse aux Sannoisiens scolarisés aux collèges ou accueillis dans les structures jeunesse de la ville, âgés de 11 (10 ans si collégien) à 15 ans.

L'inscription est ouverte aux équipes constituées de 6 participants (mixte fille/garçon) encadrées par une personne majeure désignée.

Les chefs d'établissement des collèges J. Moulin et Voltaire dispensent de cours les élèves participants sur cette matinée. Cependant, chaque participant doit être présent sur l'ensemble de la journée. Les absences seront justifiées par le service jeunesse dans le courant de l'après-midi de la manifestation.

L'encadrant s'engage à faire respecter le présent règlement et à veiller au bon déroulement du jeu pour son équipe et pour les autres participants.

Les jeunes à partir de 13 ans pourront participer sans l'encadrement d'un adulte. Cette participation ne sera validée que par retour d'une autorisation parentale spécifique. A défaut, le jeune se verra refuser son inscription au rallye citoyen par les responsables des antennes jeunesse.

Tous les participants : accompagnateurs et jeunes doivent porter la tenue complète pendant toute la course  
Tous les participants doivent écouter les conseils et le règlement annoncé sur le podium avant le départ

Toutes les équipes doivent attendre le coup de sifflet officiel avant de prendre le départ et de quitter le village

Toutes les équipes doivent **respecter** les horaires de course annoncés sur le podium ainsi que **les règles de circulation et de sécurité tout au long de la course.**

L'équipe ne doit **jamais se séparer et doit rester complète toute au long de la course.**

Les personnes refusant la collecte des informations à caractère nominatif pour les besoins de l'inscription, n'ayant pas justifié leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auraient fournies de façon inexacte ou mensongère seront refusées.

Les équipes se verront remettre le jour même un dossier de course composé notamment d'une feuille de route (les différents points défis que chaque équipe devra parcourir tout au long de la journée), d'un quizz (fil rouge de la journée) et d'un guide de l'encadrant.

Après annonce du déroulement de la journée et un rappel des règles du jeu, les équipes partiront pour l'animation qui se déroulera de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Chaque équipe devra partir vers le point de contrôle imposé pour la première épreuve et réaliser un parcours défini pour chaque tranche d'âge, composé d'épreuves et de défis sportifs et citoyens.

Le déjeuner offert par le service jeunesse. Chaque équipe devra revenir sur le village entre 12h00 et 13h30 et prendre une pause déjeuner d'un minimum de 45 min.

Leur passage sur les différents points de contrôle sera validé par les partenaires qui apposeront un nombre de points en fonction de la réussite ou non de l'épreuve mais aussi du comportement au sein du groupe et pendant l'épreuve (les notions de civisme et de respect seront prises en compte).

A la fin de l'animation, l'encadrant remettra la feuille de notation aux organisateurs pour calcul des points.

### Le classement des finalistes tiendra compte des 4 éléments suivants :

- Le questionnaire : seront comptabilisés 2 points par bonne réponse,
- La feuille de route : seront comptabilisés 15 points par point de contrôle validé,
- Le comportement : seront attribués de - 5 points à + 5 points lors de votre passage sur chaque point de contrôle,
- Le respect du temps : après 17H30, nous tiendrons compte du temps d'arrivée (remise du dossier de course complet) ; les dossiers restitués après 18H00 ne seront pas acceptés.

Toutes les équipes inscrites seront priées d'attendre la proclamation des résultats avant de quitter le village d'animation.

### **Article 4 : Inscription L'inscription au Rallye citoyen est possible jusqu'au SAMEDI 3 JUIN 2023.**

Le dossier de candidature peut être obtenu par retrait :

- Au point d'accueil jeunes Prat, rue François Prat,
- Ou par téléchargement sur le site de la Ville
- En scannant le QR code sur les affiches de communication de la ville

Le dossier de candidature dûment complété sera pris en compte dès lors qu'il comportera les informations requises concernant chaque participant (avec un minimum de 5 et un maximum de 6), et un encadrant, constituant ainsi une équipe.

Les inscriptions individuelles sont acceptées. Dans ce cas les équipes seront constituées le jour même.

Les pièces justificatives sont à fournir avec le dossier de candidature :

- La fiche d'inscription,
- L'autorisation parentale pour les jeunes mineurs non émancipés signée par le(s) parent(s) ou le tuteur,
- L'autorisation parentale spécifique pour les jeunes de 13-15 ans pour leur participation en autonomie
- Le guide de l'encadrant signé par la personne majeure souhaitant en assumer le rôle ou capitaine de l'équipe

Tout défaut d'autorisation parentale ou pièce manquant au dossier annulera l'inscription à la manifestation. Si le candidat n'est pas en capacité de justifier ni de son identité ni de son lieu de résidence, il ne sera pas inscrit.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement. La Ville se réserve le droit d'exclure tout participant qui ne le respecterait pas.

#### **Article 5 : Respect de l'organisation**

La manifestation va accueillir un grand nombre d'équipes. Elle doit donc reposer sur une organisation précise pour permettre le bon déroulement du jeu et une bonne fluidité sur les différentes épreuves. Chaque jeune inscrit devra donc suivre l'ensemble des directives et des consignes de sécurité transmises par les organisateurs et les encadrants.

Le non-respect de ces directives par les candidats ainsi que tout comportement incorrect et/ou susceptible de porter

atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public entraînerait l'exclusion et la disqualification du participant.

L'équipe jeunesse reste disponible toute au long de la manifestation et joignable au 06 74 95 34 21, 06 85 32 40 58 ou 06 21 92 87 69.

#### **Article 6 : Droit à l'image**

Du fait de leur participation à l'opération, et sauf avis contraire mentionnée sur le bulletin d'inscription ou écrit adressé à l'Hôtel de Ville par les intéressés, tous les participants autorisent par avance la Ville à utiliser leur nom, prénom, image, sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère un droit à une rémunération ou à un avantage quelconque, sans aucune limitation dans le temps.

#### **Article 7 : Règlement général sur la protection des données - Utilisation de données à caractère personnel**

La Ville met en place un système de conservation des données personnelles des participants permettant un contrôle en cas de réclamation.

Conformément aux dispositions de La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient effacées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande concernant leurs données personnelles, les participants pourront adresser un courrier mentionnant l'objet de leur demande et leurs coordonnées à l'adresse suivante :

Ville de Sannois  
Service Enfance-Jeunesse  
Place du Général Leclerc  
95111 Sannois

#### **Article 8 : Accessibilité du règlement du rallye**

Le règlement est disponible auprès :

- Au point d'accueil jeunes Prat, rue François Prat,

- Au point accueil jeunes Eliane Chouchena, 5 rue Jean Moulin,
- Ou par téléchargement sur le site de la Ville
- En scannant le QR code sur les affiches de communication de la ville

#### **Article 9 : réclamations et litiges**

Les participants renoncent à tout recours portant sur les conditions d'organisation de la manifestation, son déroulement ainsi que ses résultats et l'attribution des prix. Toute réclamation concernant un autre objet devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ville au plus tard un mois après la publication des résultats définitifs. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera examinée.

La Ville et les participants s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application du présent règlement, une voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_